



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 FEVRIER 2020**

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier. Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Nathalie Duthel, Monique Roy, Stéphanie Volle.

Excusée : Madame Frédérique Machurat.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DUTHEL.

Date de convocation : 19 février 2020

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 18 décembre 2019.
- Compte rendu des décisions du Maire : -

En préambule, Monsieur le Maire, non sans une certaine émotion, s'adresse à tous les membres du conseil municipal pour les remercier de leur travail tout au long de ce mandat qui va bientôt s'achever. Il les félicite pour leur implication dans tous les dossiers et pour leur présence lors de tous les rendez-vous de la vie communale : participation aux commissions, aux conseils, aux manifestations, commémorations, etc. Un grand bravo à tous !

Comptes rendus des commissions

Commission travaux :

Inondation du 19 octobre 2019 – Pont situé derrière la mairie et travaux bief : après avoir été soumis au SR3A, des devis d'entretien ont été signés afin de libérer le passage de l'eau en cas d'intempéries et éviter de nouvelles inondations.

Rond-point Alex : suite à des dégâts sans doute causés par un camion, il est nécessaire d'effectuer des réparations. Par ailleurs, un tampon d'eaux usées qui s'affaisse, Grande Rue, va être réparé prochainement.

Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

Loto comité des fêtes et sou des écoles du 09 février 2020 : grand succès pour cette deuxième édition.

13 mars vente de bugnes du Sou des Ecoles

14 mars soirée de la Saint Patrick organisée par le Sou des Ecoles à la salle polyvalente de Château Covet.

Commission des Finances : du mercredi 19 février 2020.

Présentation du budget primitif soumis au vote du conseil du 25 février. Ce point sera développé plus loin dans les délibérations.

Commission Environnement et Forêt :

Programme d'actions pour l'année 2020

Travaux sylvicoles subventionnés :

travaux réalisés côté Alex sur parcelles touchées par scolytes : Broyage de végétation, fourniture de plants : 4 640 € subventionnés à hauteur de 2 504 €

Travaux touristiques :

Entretien des sentiers : 4 250 €

Travaux de maintenance

entretien des 35 renvois d'eau : 2 530 €

Travaux d'infrastructure :

Fauchage mécanique : 1 080 €

Total : 12 500 € (pour comparaison : 12 580 € en 2019)

Bilan financier 2019

Vente de bois recette actuelle : 1 044 €

Cette somme devrait être légèrement supérieure car tous les bois secs ne sont pas encore tous évacués.

Rappel : Pas de vente de bois verts cette année suite aux aléas climatiques.

Bilan avant impôt : - 8 698 €.

Prévisions plan d'aménagement : - 5 371 €/an

Moyenne sur 3 ans : - 3 421 €

Nous sommes donc dans les estimations.

Pour 2020 pas de coupes de bois verts car marché bloqué par la surproduction des bois déperissant.

Questions diverses : l'entretien des sentiers est-il à l'initiative de l'ONF uniquement ? Oui, et il a lieu une fois par an.

Extrait de délibération adoptée à l'unanimité

Approbation du compte de gestion exercice 2019 – Budget Principal

Les résultats du compte de gestion 2019, relatifs au budget principal, ont été établis par les services de la Trésorerie Principale et font ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	- 319 627.47	0.00	603 562.29	0.00	283 934.82
Fonctionnement	693 953.19	413 151.02	339 038.45	0.00	619 840.62
TOTAUX	374 325.72	413 151.02	942 600.74	0.00	903 775.44

Au vu de ces résultats, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observations, ni réserves. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Approbation du compte administratif exercice 2019 – Budget Principal

Les résultats du compte administratif 2019, relatifs au budget principal s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie d'Oyonnax qui en ont confirmé les valeurs, conformes aux comptes du receveur, comptable de la Commune de Groissiat.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	319 627.47			280 802.17	38 825.30	
Opérations de l'exercice	253 953.78	857 516.07	919 355.13	1 258 393.58	1 173 308.91	2 115 909.65
TOTAUX	573 581.25	857 516.07	919 355.13	1 539 195.75	1 212 134.21	2 115 909.65
Résultats de clôture		283 934.82		619 840.62		903 775.44
Restes à réaliser	51 235.21				51 235.21	
TOTAUX CUMULES	624 816.46	857 516.07	919 355.13	1 539 195.75	1 263 369.42	2 115 909.65
Résultats définitifs		232 699.61		619 840.62		852 540.23

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif au 31/12/2019 concordent avec ceux du compte de gestion au 31/12/2019, compte de gestion approuvé par délibération du 25 février 2020, Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel PIOVATI assure provisoirement la présidence après que le Maire se soit retiré de la salle des délibérations, Au vu de ces résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus.

Affectation du résultat 2019 : budget principal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019, le vingt-cinq février 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **339 038.45 €**

Compte tenu des résultats 2019 et des crédits d'investissements 2019 reportés au budget primitif 2020, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	
Résultat de fonctionnement	
. Résultat de l'exercice	339 038.45 €
. Résultats antérieurs reportés	280 802.17 €
. Résultat à affecter	= 619 840.62 €
Solde d'exécution d'investissement	
. D 001 (besoin de financement)	
. R 001 (excédent de financement)	283 934.82 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	51 235.21 €
Excédent de financement	
Excédent de financement	= 232 699.61 €
Affectation	
. Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
. Report en investissement R 001	283 934.82 €
. Report en fonctionnement R 002	619 840.62 €

Adoption du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2020 et procède à sa lecture .

En fonctionnement, on note une augmentation du chapitre des charges à caractère général due au décalage de facturation du solde de la cotisation éclairage public par le SleA ainsi qu'une enveloppe de travaux nécessaires pour l'entretien du bassin de rétention du Briay d'une part et des travaux en vue de prévenir d'autres inondations derrière la mairie.

Le chapitre des charges de personnel est en augmentation car il faut remplacer des membres du personnel communal absents. Toutefois, une recette de remboursement, par notre assurance, des salaires versés vient compenser en grande partie ce surcroît de dépenses. Les autres dépenses et recettes de fonctionnement demeurent stables.

En investissement, des enveloppes sont prévues pour du matériel informatique à remplacer l'école et à la mairie, du mobilier d'accueil pour les bureaux du secrétariat ainsi que des travaux de rénovation de ceux-ci, la réfection du parking de la mairie, de la signalétique à divers endroits de la commune, les aménagements du cimetière dont le columbarium. Une enveloppe pour la toiture de l'école a été prévue au cas où les réparations effectuées en 2019 s'avèrent insuffisantes.

Monsieur le Maire rappelle que l'approbation des résultats de l'exercice 2019 avec vote du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 lors de la présente séance permet la reprise des résultats 2019 au budget primitif 2020.

Le trésorier principal d'Oyonnax, à l'occasion de l'envoi du document provisoire de valorisation financière et fiscale, a approuvé nos comptes et porté une appréciation très positive sur la qualité de la gestion financière de notre collectivité.

Ainsi, la balance générale s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

Dépenses

Fonctionnement 1 869 056.77 €
Investissement 1 101 029.45 € dont 51 235.21 € de restes à réaliser.

Recettes

Fonctionnement 1 869 056.77 €
Investissement 1 101 029.45 € dont 0.00 € de restes à réaliser.

Au vu de cette présentation, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2020 avec affectation des résultats définitifs 2019.

. Taux d'imposition 2020 : taxes foncières

Monsieur le Maire explique que jusqu'en 2019, la Commune délibérait, pour la part communale, sur les trois taux suivants : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

La taxe d'habitation faisant actuellement l'objet d'une réforme en vue de sa suppression totale dans les années à venir, il est demandé aux communes de ne plus procéder à la fixation de son taux.

En revanche, les communes doivent toujours fixer le taux des taxes foncières.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition (part communale) relatifs aux taxes foncières n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas changer ces taux d'imposition pour l'année 2020.

Ces taux resteront donc les suivants :

	(Pour mémoire) Année 2019	Année 2020
Taxe d'habitation	8.83	Néant
Foncier bâti	8.38	8.38
Foncier non bâti	76.54	76.54

Haut Bugey Agglomération - Transfert des compétences Eau et Assainissement : correction du résultat transféré par la Commune de Groissiat

Monsieur le Maire rappelle que Haut Bugey Agglomération s'est vue transférer les compétences eau et assainissement par ses communes membres au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, par délibération en date du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a procédé au transfert du résultat de son budget « Eau » comme suit : - Section d'Exploitation = 67 640 €.

Malheureusement, une erreur s'est glissée dans le montant du résultat. En effet, il avait été pris en compte, dans le calcul du résultat final, une écriture de rattachement de produits de 20 000 € relative à l'indemnité de transit que la commune devait percevoir. Cette écriture, qui n'a pas été réalisée, entraîne de fait une erreur dans le montant transféré à HBA. C'est pourquoi, il s'avère aujourd'hui nécessaire de régulariser cette écriture. Par conséquent, le montant du transfert de résultat de la part de notre commune s'élève à 47 640 €.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la modification du montant du résultat d'exploitation du budget « Eau » transféré par la commune de Groissiat à savoir 47 640 €,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération notamment les écritures de régularisation.

Convention avec Haut Bugey Agglomération (HBA) pour le remboursement du coût d'installation de l'éclairage public par le SIEA sur l'aire de covoiturage.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aire de covoiturage est en cours de réalisation à l'entrée de la Commune, le long de la RD 111, au niveau de l'échangeur S10 de l'A404.

Haut Bugey Agglomération est en charge de cette opération, en partenariat avec APRR.

Le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est compétent, pour le compte de la Commune de Groissiat, pour réaliser tous les travaux d'éclairage public situés sur son territoire.

A la demande de HBA, notre commune a chargé les services du SIEA d'établir un projet d'installation de l'éclairage public concernant l'aire de covoiturage.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 22 000 € TTC dont une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la Commune de 11 800.72 €. (voir pièce jointe en annexe)

Le coût de ces travaux d'équipement devant être à la charge de HBA, il convient de procéder à la signature d'une convention, jointe en annexe, prévoyant les modalités de remboursement à notre commune.

La commune sera remboursée par HBA sur présentation des factures acquittées.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre HBA et la commune en vue du remboursement des frais d'équipement d'éclairage public de l'aire de covoiturage.

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute autre formalité utile au bon déroulement de ce dossier.

Informations communales et communautaires

. **Communales** : Elections municipales ; Organisation du bureau de vote.

. **Communautaires** : -

Questions diverses

La secrétaire de séance
Nathalie DUTHEL